



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**14 AVRIL 2023**

### **Présents :**

ARAGON-DUPONT Marylène, BERDOU Raymond, COMMENGE Patrice, EYCHENNE Valérie, MARIE Philippe, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SOUQUE Edouard, TEYCHENNE Caroline

### **Absents excusés :**

FONTAINE Marie-Odile (procuration à Philippe MARIE)  
GILLES Régine (procuration à Raymond BERDOU)  
PONS Alain (procuration à Patrice COMMENGE)  
SAVIGNOL Elodie (procuration à Rolande MARTINEZ)  
SUPERY Jean-Marc (procuration à Marylène ARAGON-DUPONT)  
SOUQUE Edouard (procuration à COMMENGE Patrice)

**Président de séance :** BERDOU Raymond

**Secrétaire de la séance :** COMMENGE Patrice

### **Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2023
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote du Budget Primitif 2023
- Demande de FDAL 2023 : remplacement des huisseries de l'école primaire
- Demande de FDAL 2023 : aménagement des chicanes RD 419 – Le Cap de Lourm
- Demande de FDAL 2023 : travaux de busage du ruisseau (lac de Filheit)
- Demande de FDAL 2023 : achat d'un tracteur tondeuse
- Demande de FDAL 2023 : achat d'un aspirateur électrique de déchets
- Versement du FUH (Fonds Unique de l'Habitat) 2023
- Travaux d'éclairage public – remplacement des appareils vétustes – 1<sup>ère</sup> tranche (annule & remplace la délibération n° 2022-083 du 9 décembre 2022) – demande du SDE 09
- Questions diverses

**1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2023**

***Voteants : 14***

***Pour : 14***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

**2° - Vote des taux d'imposition 2023**

### **Projet de délibération**

Après avis des commissions Finances & Travaux, compte tenu de la forte augmentation des bases d'imposition, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non-bâties (TFPNB) pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal prend acte, et après discussion, approuve le maintien du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties & de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, selon le tableau ci-dessous :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux votés 2023	Produit voté 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 243 000	44.63 %	554 751
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	42 700	141.52%	60 429
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	325 811	18.88%	61 513
Produit fiscal attendu			676 693

### **Débat & vote**

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

### **3° - Vote du Budget Primitif 2023**

#### **Projet de délibération**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'élève, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- section de fonctionnement : 1 733 518 €

- section d'investissement : 2 218 179 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget primitif 2023 de la Commune présenté par Madame MARTINEZ.

#### **Débat & vote**

Madame ARAGON-DUPONT informe l'assemblée que Monsieur SUPERY et elle-même voteront le budget 2023 après quelques observations (*mentionnées ci-après*)

## OBSERVATIONS / VOTE BP 2023 (conseil du 14 avril 2023)

**Nous voterons ce budget Primitif 2023 mais nous tenons à faire les observations suivantes, lesquelles pourront être utilisées si besoin.**

### **Concernant le budget fonctionnement :**

Augmentations constantes des charges de gestion générale 512 185 € pour 400 231 en 2022, des charges de personnel 618 355 € pour 582 608 en 2022. Pas de changements prévus dans les dépenses de consommations courantes : fuel, régulation chauffage école, retard extinction nocturne, meilleure efficacité communale.

Hors les recettes « Impôts et taxes » ( 686 977 €), nos seules « productions » sont les droits de place (marchés) pour 12 500 € et les revenus des immeubles (loyers) pour 121 480 €. Pourtant, rien n'est envisagé pour améliorer les loyers dérisoires des 33 locaux communaux loués à des professionnels. L'augmentation des loyers est toujours possible au cas de travaux d'amélioration. Mais les immeubles de l'ancienne usine sont laissés en état d'insécurité.

### **Concernant le budget investissement :**

Ce budget 2023, 4<sup>ème</sup> budget de ce mandat, nous laisse seulement 2 années pour mettre en œuvre les projets déjà votés en 2019 (Bourgs Centres Occitanie) et en 2021 (Opération de Revitalisation Territoriale).

Le Mas-d'Azil se tient-il à l'écart de ce développement porté par la Communauté des communes Arize-Lèze ? Pourtant, la crèche, le gymnase, la maison de santé sont des réalisations de la Communauté des communes.

Les investissements prévus pour 2023, bien que nécessaires, relèvent en effet essentiellement de l'entretien courant, voire de convenance personnelle : bout de goudron entre maison de santé et entrée place de Bellone. Quid de l'aménagement de l'ensemble de la rue du Temple qui avait été voté en 2021. Dépense ne tenant pas compte d'un plan de stationnement et de l'accès sécurisé à la maison de santé, seulement de vélos.

Quant aux toilettes d'une salle des fêtes, toujours peu exploitable notamment sans cuisine même si les choses bougent un peu. 25 000 € qui ne changeront que peu à son attractivité au cœur du village. Et alors, comment comprendre que nous n'ayons pas adhéré aux programmes France Relance quand on sait que Sabarat a perçu 84 000 € pour réaménagement de sa salle des fêtes ?

Tout autant, les honoraires, frais d'étude et expertises se multiplient le tout pour un montant d'études de 38 408 € : logements sociaux (maison Arsens) et un nième local associatif (4 rue du temple), études pour l'aménagement entrée nord de la grotte, l'isolation Mairie...

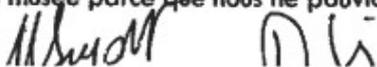
Et qu'en sera-t-il des régularisations foncières de la voirie communale votées en 2021, ou de la mise en sécurité d'éléments dangereux de l'ancienne usine... pas une ligne budgétaire pour y donner suite. Des décisions modificatives ? A nos questions, on nous répond que le budget primitif n'est que prévisions...

Par contre, deux projets présentés lors de la commission finances « hors opérations » autrement dit hors budget « Rénovation énergétique de la mairie », « Valorisation entrée nord de la grotte » et rajoutés in extremis au budget primitif 2023 :

- le premier, l'isolation thermique de la mairie, moins justifié au regard des autres bâtiments communaux au contraire de l'école, une consommation de fuel 30 % inférieure à celle de l'école. Et qui plus est une « isolation » chère, sans rénovation énergétique vu que n'est pas prévu de changement du moyen de chauffage.

- le deuxième, valorisation entrée nord de la grotte, sans sécurisation des piétons depuis la grotte ou le village, est incompréhensible au regard de la responsabilité de la commune ou du département. Nous réclamons un projet global de développement de ce site.

- et ces deux projets ( 1 023 424 et 446 435 €) laissent la commune dans l'incapacité d'auto financer sa part (340 575 et 153 431 € hors remboursement TVA en 2025). Ce sont donc 494 005 € de nouveaux emprunts qui vont être contractés. Pour quel retour sur investissement ? Rappel, nous avons cédé l'exploitation de la grotte et du musée parce que nous ne pouvions rembourser les emprunts des travaux de la grotte ...



## OBSERVATIONS / VOTE BP 2023 (conseil du 14 avril 2023)

**Nous voterons ce budget Primitif 2023 mais nous tenons à faire les observations suivantes, lesquelles pourront être utilisées si besoin.**

### Concernant le budget fonctionnement :

Augmentations constantes des charges de gestion générale 512 185 € pour 400 231 en 2022, des charges de personnel 618 355 € pour 582 608 en 2022. Pas de changements prévus dans les dépenses de consommations courantes : fuel, régulation chauffage école, retard extinction nocturne, meilleure efficacité communale.

Hors les recettes « Impôts et taxes » ( 686 977 €), nos seules « productions » sont les droits de place (marchés) pour 12 500 € et les revenus des immeubles (loyers) pour 121 480 €. Pourtant, rien n'est envisagé pour améliorer les loyers dérisoires des 33 locaux communaux loués à des professionnels. L'augmentation des loyers est toujours possible au cas de travaux d'amélioration. Mais les immeubles de l'ancienne usine sont laissés en état d'insécurité.

### Concernant le budget investissement :

Ce budget 2023, 4<sup>ème</sup> budget de ce mandat, nous laisse seulement 2 années pour mettre en œuvre les projets déjà votés en 2019 (Bourgs Centres Occitanie) et en 2021 (Opération de Revitalisation Territoriale).

Le Mas-d'Azil se tient-il à l'écart de ce développement porté par la Communauté des communes Arize-Lèze ? Pourtant, la crèche, le gymnase, la maison de santé sont des réalisations de la Communauté des communes.

Les investissements prévus pour 2023, bien que nécessaires, relèvent en effet essentiellement de l'entretien courant, voire de convenance personnelle : bout de goudron entre maison de santé et entrée place de Bellone. Quid de l'aménagement de l'ensemble de la rue du Temple qui avait été voté en 2021. Dépense ne tenant pas compte d'un plan de stationnement et de l'accès sécurisé à la maison de santé, seulement de vélos.

Quant aux toilettes d'une salle des fêtes, toujours peu exploitable notamment sans cuisine même si les choses bougent un peu. 25 000 € qui ne changeront que peu à son attractivité au cœur du village. Et alors, comment comprendre que nous n'ayons pas adhéré aux programmes France Relance quand on sait que Sabarat a perçu 84 000 € pour réaménagement de sa salle des fêtes ?

Tout autant, les honoraires, frais d'étude et expertises se multiplient le tout pour un montant d'études de 38 408 € : logements sociaux (maison Arsens) et un nième local associatif (4 rue du temple), études pour l'aménagement entrée nord de la grotte, l'isolation Mairie...

Et qu'en sera-t-il des régularisations foncières de la voirie communale votées en 2021, ou de la mise en sécurité d'éléments dangereux de l'ancienne usine... pas une ligne budgétaire pour y donner suite. Des décisions modificatives ? A nos questions, on nous répond que le budget primitif n'est que prévisions...

Par contre, deux projets présentés lors de la commission finances « hors opérations » autrement dit hors budget « Rénovation énergétique de la mairie », « Valorisation entrée nord de la grotte » et rajoutés in extremis au budget primitif 2023 :

- le premier, l'isolation thermique de la mairie, moins justifié au regard des autres bâtiments communaux au contraire de l'école, une consommation de fuel 30 % inférieure à celle de l'école. Et qui plus est une « isolation » chère, sans rénovation énergétique vu que n'est pas prévu de changement du moyen de chauffage.

- le deuxième, valorisation entrée nord de la grotte, sans sécurisation des piétons depuis la grotte ou le village, est incompréhensible au regard de la responsabilité de la commune ou du département. Nous réclamons un projet global de développement de ce site.

- et ces deux projets ( 1 023 424 et 446 435 €) laissent la commune dans l'incapacité d'auto financer sa part (340 575 et 153 431 € hors remboursement TVA en 2025). Ce sont donc 494 005 € de nouveaux emprunts qui vont être contractés. Pour quel retour sur investissement ? Rappel, nous avons cédé l'exploitation de la grotte et du musée parce que nous ne pouvions rembourser les emprunts des travaux de la grotte ...

Monsieur BERDOU souhaite apporter quelques précisions aux observations de Madame ARAGON-DUPONT :

- Il n'y a rien à ajouter quant aux dépenses de fonctionnement.
- La hausse des dépenses à caractère général s'explique par la forte augmentation des coûts de l'énergie (+ 200% pour l'électricité notamment)
- La hausse des dépenses de personnel est liée au déroulement de la carrière des agents
- Loyers : en cette période de crise économique, il serait malvenu de demander une augmentation des loyers
- Remplacement du chauffage de la mairie : les chaudières de la Mairie et de la Perception seront remplacées dans le cadre du projet de rénovation énergétique
- Rénovation énergétique de l'école : les huisseries de l'école seront remplacées.
- Voirie : il y a 3 ou 4 projets. Pour répondre à la question de Madame ARAGON-DUPONT au sujet des travaux d'aménagement de la Rue du Temple, le maire précise que l'ancien ABF avait rendu un avis défavorable au projet d'aménagement du parvis du temple. Il regrette la perte de temps & d'argent en raison d'un coût des travaux et de taux d'emprunt plus élevés.

En conclusion, Monsieur BERDOU rappelle à Madame ARAGON-DUPONT que « si nous en sommes là depuis 2021, vous (membres de l'opposition) n'y êtes pas pour rien ».

Monsieur MARIE précise que l'école est classée bâtiment d'exception. A ce titre, toute rénovation doit se faire à l'identique. Actuellement, la question se pose d'une isolation par l'intérieur car une isolation par l'extérieur n'est pas possible. Selon lui, le type d'isolation ne changera pas grand-chose aux huisseries. Il est également prévu une isolation des plafonds.

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

#### 4° - Demande de FDAL 2023 - Remplacement des huisseries de l'école primaire

##### Projet de délibération

Monsieur le Maire informe qu'au titre du programme de travaux 2023, il est envisagé le **remplacement des huisseries de l'école primaire.**

Le Conseil municipal, eu égard aux possibilités financières de la Commune, après avoir délibéré :

- approuve le projet ci-dessus mentionné dont le plan de financement est le suivant :

<u>DEPENSES HT</u>		<u>RECETTES HT</u>	
Libellé	DEPENSES HT	Libellé	RECETTES HT
Remplacement huisseries école primaire	49 805 €	FDAL 2023	19 922 €
		Autofinancement Commune	29 883 €
Total dépenses	49 805 €	Total recettes	49 805 €

- sollicite du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) une subvention à hauteur de **19 922 €**, soit 40% du montant total HT de la dépense.

- autorise le Maire à signer tout document administratif y afférent

##### Débat & vote

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

#### 5° - Demande de FDAL 2023 : Aménagement des chicanes RD 419 - Le Cap de Lourm

##### Projet de délibération

Monsieur le Maire informe qu'au titre du programme de travaux 2023, il est envisagé **l'aménagement des chicanes RD 419 - Le Cap de Lourm**

Le Conseil municipal, eu égard aux possibilités financières de la Commune, après avoir délibéré :

- approuve le projet ci-dessus mentionné dont le plan de financement est le suivant :

<b><u>DEPENSES HT</u></b>		<b><u>RECETTES HT</u></b>	
Libellé	DEPENSES HT	Libellé	RECETTES HT
Aménagement des chicanes RD 419 - Le Cap de Lourm	36 542 €	FDAL 2023	14 617 €
		Autofinancement Commune	21 925 €
Total dépenses	36 542 €	Total recettes	36 542 €

- sollicite du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) une subvention à hauteur de **36 542 €**, soit 40% du montant total HT de la dépense.

- autorise le Maire à signer tout document administratif y afférent

**Débat & vote**

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

6° - Demande de FDAL 2023 : travaux de busage du ruisseau - Lac de Filheit

**Projet de délibération**

Monsieur le Maire informe qu'au titre du programme de travaux 2023, il est envisagé **des travaux de busage du ruisseau (Lac de Filheit)**

Le Conseil municipal, eu égard aux possibilités financières de la Commune, après avoir délibéré :

- approuve le projet ci-dessus mentionné dont le plan de financement est le suivant :

<b><u>DEPENSES HT</u></b>		<b><u>RECETTES HT</u></b>	
Libellé	DEPENSES HT	Libellé	RECETTES HT
Travaux de busage du ruisseau (lac de Filheit)	11 037 €	FDAL 2023	4 415 €
		Autofinancement Commune	6 622 €
Total dépenses	11 037 €	Total recettes	11 037 €

- sollicite du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) une subvention à hauteur de **4 415 €**, soit 40% du montant total HT de la dépense.

- autorise le Maire à signer tout document administratif y afférent

**Débat & vote**

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

7° - Demande de FDAL 2023 : achat d'un tracteur tondeuse

**Projet de délibération**

Monsieur le Maire informe qu'au titre du programme de travaux 2023, il est envisagé **l'achat d'un tracteur tondeuse (services techniques)**

Le Conseil municipal, eu égard aux possibilités financières de la Commune, après avoir délibéré :

- approuve le projet ci-dessus mentionné dont le plan de financement est le suivant :

<u>DEPENSES HT</u>		<u>RECETTES HT</u>	
Libellé	DEPENSES HT	Libellé	RECETTES HT
Achat tracteur tondeuse	7 075 €	FDAL 2023	2 830 €
		Autofinancement Commune	4 245 €
Total dépenses	7 075 €	Total recettes	7 075 €

- sollicite du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) une subvention à hauteur de **2 830 €**, soit 40% du montant total HT de la dépense.

- autorise le Maire à signer tout document administratif y afférent

**Débat & vote**

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

8° - Demande de FDAL 2023 : achat d'un aspirateur électrique de déchets

**Projet de délibération**

Monsieur le Maire informe qu'au titre du programme de travaux 2023, il est envisagé **l'achat d'un aspirateur électrique de déchets (services techniques)**

Le Conseil municipal, eu égard aux possibilités financières de la Commune, après avoir délibéré :

- approuve le projet ci-dessus mentionné dont le plan de financement est le suivant :

<u>DEPENSES HT</u>		<u>RECETTES HT</u>	
Libellé	DEPENSES HT	Libellé	RECETTES HT
Achat aspirateur électrique de déchets	26 590 €	FDAL 2023	10 636 €
		Autofinancement Commune	15 954 €
Total dépenses	26 590 €	Total recettes	26 590 €

- sollicite du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) une subvention à hauteur de **10 636 €**, soit 40% du montant total HT de la dépense.

- autorise le Maire à signer tout document administratif y afférent

**Débat & vote**

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

9° - Versement du FUH (Fonds Unique de l'Habitat) - 2023

**Projet de délibération**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège présentant les enjeux du dispositif du Fonds Unique de l'Habitat.

La contribution de la Commune permet de répondre aux difficultés rencontrées par les administrés dans le domaine du logement (faciliter l'accès à un nouveau logement, éviter une expulsion locative, assurer la fourniture des fluides nécessaires au chauffage, assurer un accompagnement social spécifique).

Il propose au Conseil municipal que la commune contribue à son financement à la hauteur proposée, soit 1 675.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1 675.08 € à la CAF de l'Ariège au titre du Fonds Unique de l'Habitat.

### **Débat & vote**

***Votants : 14***

***Pour : 14***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

**10° - Travaux d'Eclairage public : remplacement des appareils vétustes - centre du village (annule et remplace la délibération n° 2022-083 du 09/12/2022)**

### **Projet de délibération**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, à savoir remplacement des appareils vétustes dans le centre du village, doivent être envisagés. Ces travaux seront réalisés par tranche selon le programme ci-après défini par le SDE 09 :

Année 2023	Tranche n° 1	Rue de la Quère - Cap de Lourm
Année 2024	Tranche n° 2	Mairie & Place du Champ de Mars
Année 2025	Tranche n° 3	Place du Bout de la Ville, Rue du Couvent, Rue du Bastion
Année 2026	Tranche n° 4	Grande Route, Rue Droite, Rue du Moulin

Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Considérant que par arrêté du 17 mars 2023, Madame la Préfète de l'Ariège octroie une subvention de 50% dans le cadre du FONDS VERT,

Considérant que le montant des travaux de la 1ère tranche est estimé à 36 800 €

Considérant que la participation de l'Etat est de 18 400 €

Considérant que la participation du SDE 09 est de 11 250 €

Le montant restant à charge de la commune sera de **7 150 €**. Celui-ci sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 655 (compte 65568).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- demande au SDE 09 la réalisation des travaux de remplacement des appareils d'éclairage public vétustes – centre du village

- accepte de financer la contribution au SDE 09 pour un montant de 7 150 € (dans la limite de + 10%)

### **Débat & vote**

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SDE 09 demande à ce que l'aide octroyée pour le projet de liaison piétonnière Grotte/Village soit affectée à un autre projet.

Madame ARAGON s'interroge sur le choix des travaux de la tranche n° 1, Rue de la Quère & Cap de Lourm  
Monsieur BERDOU précise que la décision du SDE 09 est de commencer par les appareils les plus vétustes (exemple : boules). Cette démarche est identique dans toutes les communes membres du syndicat.

***Votants : 14***

***Pour : 14***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

**11° - Questions diverses**

a) Containers enterrés et/ou semi-enterrés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le choix des containers : enterrés et/ou semi-enterrés.

Monsieur ROUMAT précise qu'il n'y a pas de problème de réseaux d'eau, par contre cela semble plus compliqué pour les réseaux électriques et de téléphone.

Se pose, selon lui, le problème du coût : les travaux de génie civil pour l'installation d'un container enterré coûtent entre 5 000 et 6 000 € (il y en a 6)

Il propose d'installer des containers enterrés sur la Place du Bout de la Ville et des containers semi-enterrés sur la Place du Fond de la Ville.

Des devis ont été demandés à l'entreprise MASSAT/FOURNIE

Monsieur MARIE estime, quant à lui, que la pose de containers semi-enterrés sur la Place du Fond de la Ville n'est pas cohérente en raison du pont rénové et de la zone de pique-nique

Monsieur COMMENGE pense qu'il faut les implanter dans un endroit le moins visible possible (Place du Fond de la Ville)

*b) Composteurs & problèmes collecte OMR*

Madame ARAGON-DUPONT signale que le compostage fonctionne très bien

Monsieur ROUMAT constate qu'il y a un problème avec les containers jaunes et les containers de verre, de nombreux sacs sont abandonnés au pied des containers.

Il mentionne également le problème lié à l'absence de containers fermés à clé ; les containers sont remplis de déchets en tout genre (problème aggravé les jours de marché).

Madame EYCHENNE évoque le surplus de poubelles qui débordent déjà.

Monsieur BERDOU se dit encore plus inquiet quant à l'avenir du SMECTOM (dont le budget n'a pas été voté). Selon lui, les entreprises privées sont de « vrais vautours ». Le fonctionnement du SMECTOM est à revoir.

Monsieur ROUMAT constate que la collecte des ordures revient plus cher aux habitants au Mas-d'Azil qu'à Pamiers.

Par ailleurs, il informe les élus qu'il a rencontré les nouveaux gérants du camping. Ces derniers souhaiteraient que soit installé un panneau « parking accueil visiteurs » de l'autre côté de la RD 119, sur le chemin menant à Castagnès.

*c) Foire Agricole*

Monsieur SOUQUE rappelle que la Foire Agricole est prévue le lundi 1<sup>er</sup> mai (repas à la salle des fêtes préparé par le traiteur Lacube). Samedi 29 avril : conférence sur la préhistoire. Dimanche 30 avril : salon de l'auto sur le terrain de football derrière la mairie.

*d) Manifestations prévues en juillet 2023*

- Stage Aïkido
- 9 juillet : rando VTT Arize-Lèze
- 10 juillet : rando VTT organisée par la paroisse catholique
- 3 au 10 juillet : concours international de violon avec Marie CANTAGRILL
- 10 juillet : concert de clôture à l'église Saint Etienne

**Fin de séance : 22H23**

Le Maire

Raymond BERDOU

Le secrétaire de séance

Patrice COMMENGE